

Recueil des délibérations prises au conseil municipal du 5 septembre 2023

L'An deux mil vingt-trois le 5 septembre, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 30/08/2023.

Présents : Mmes. Guillo, Vannier, Mrs. Biarreau, Jouot, Lepetit, Louveau, Leroy-Battu, Montière, Touzet.

Absents excusés : Mme Brault, Delaune (1 pouvoir donné à Mme Guillo), M. Renaud
Secrétaire : Mr David Louveau

N°48-2023-0509-1	DROIT DE PREEMPTION COMMUNALE	Approuvé à l'unanimité des membres présents
N°49-2023-0509-2	ENCAISSEMENT DE LA VENTE DE FERRAILLES	Approuvé à l'unanimité des membres présents

Le Maire
Gilles TOUZET



Secrétaire de séance
David LOUVEAU

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'David Louveau'.

**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 9
Absents : 3

L'An deux mil vingt-trois le 5 septembre, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 30/08/2023.

Présents : Mmes. Guillois, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Louveau, Leroy-Battu, Montière, Touzet.

Absents excusés : Mme Brault, Delaune (1 pouvoir donné à Mme Guillois), M. Renaud

Secrétaire : Mr David Louveau

DELIBERATION N°48-2023-0609-1

Objet : DROIT DE PREEMPTION COMMUNALE

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, transmise par Maître Fruchon notaire à Châteauroux, reçue le 25 juillet 2023, concernant la vente d'un bien situé 43 route de Bélâbre, parcelles cadastrées H N°582, pour un montant de cent vingt mille euros (120 000 €).

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'achat de l'immeuble désigné ci-dessus.
- CHARGE le maire de faire connaître la présente décision au notaire.

Le Maire

Gilles TOUZET



Fait à Prissac, le 6/09/2023
Secrétaire de séance

David LOUVEAU



Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le

Publié, affiché ou notifié le

Le Maire Gilles TOUZET

14 SEP. 2023

14 SEP. 2023



**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 12
Présents : 9
Absents : 3

L'An deux mil vingt-trois le 5 septembre, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 30/08/2023.

Présents : Mmes. Guilloy, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Louveau, Leroy-Battu, Montière, Touzet.

Absents excusés : Mme Brault, Delaune (1 pouvoir donné à Mme Guilloy), M. Renaud

Secrétaire : Mr David Louveau

DELIBERATION N°49-2023-0609-2

Objet : ENCAISSEMENT DE LA VENTE DE FERRAILLES

Le Maire expose qu'un ferrailleur de l'entreprise fer métaux recyclage 36, est intervenu pour enlever un stock de ferraille à côté du musée. Cela représente une masse de 9.08 tonnes, ferraille et fonte mélangées.

Le Maire propose de vendre ce stock au prix moyen du marché soit un montant total de 1 271.20 euros.

Le conseil municipal valide cette vente et autorise le maire à encaisser le montant de 1 271.20 euros.

Le Maire

Gilles TOUZET



Fait à Prissac, le 6/09/2023
Secrétaire de séance

David LOUVEAU

Certifié exécutoire

Transmis à la sous-préfecture le 14 SEP. 2023

Publié, affiché ou notifié le

14 SEP. 2023

Le Maire

Gilles TOUZET

